

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à 14h00 à la salle Rébory, sise domaine de Valx à Moustiers Sainte Marie sous la présidence de M. Bernard CLAP.

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
21	12 + 3	15
Total des voix : 18		

Date de convocation
09/05/2025

Délibération
n°25_05_B4_08

Etaient présents :

8 représentants des communes (1 voix chacun) : **Bernard CLAP** (Trigance) ; **Jacques AVANIAN** (Artignosc sur Verdon) ; **Jean-Marie PAUTRAT** (Allons) ; **Antoine FAURE** (Aups) ; **Jacques ESPITALIER** (Quinson) ; **Magali STURMA-CHAUVEAU** (Rougon) ; **Jean-Pierre HERRIOU** (Moissac-Bellevue) ; **Jean-Pierre BAGARRE** (Aiguines) ;

2 représentants des établissements publics de coopération intercommunale (1 voix chacun) : **Michèle BIZOT-GASTALDI** (Communauté de communes Alpes Provence Verdon) ; **Christophe BIANCHI** (Durance Luberon Verdon agglomération).

1 représentant des départements (2 voix) : **Claude BONDIL** (Conseil départemental des Alpes de Haute Provence)

1 représentant du Conseil régional Provence Alpes côte d'azur (3 voix) : **Jean-Charles BORGHINI**

Ont donné pouvoir :

3 porteurs d'1 voix chacun : **Bruno BICHON** (Thorame-basse) à **Antoine FAURE** ; **Romain COLIN** (Moustiers Ste Marie) à **Bernard CLAP** ; **Arlette RUIZ** (St Julien le Montagnier) à **Jacques ESPITALIER**

Mise en œuvre du programme d'actions d'éducation à l'environnement et au territoire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon,

Le projet éducatif du Parc positionne le Parc comme un véritable acteur de l'éducation apportant une plus-value à travers sa complémentarité avec les autres acteurs de l'éducation, son rôle d'expérimentation, de maîtrise des enjeux du territoire, et de sa capacité à mobiliser les publics et partenaires autour de projets partagés.

Il est important de noter que l'action du Parc oscille entre différents rôles :

- Recueillir des connaissances et des savoir-faire locaux,
- Valoriser des connaissances et des savoir-faire locaux,
- Sensibiliser, Interpréter,
- Former,
- Éduquer à la complexité,
- Mobiliser / impliquer / Concerter les habitants.

Il en découle un programme permettant de mettre en œuvre des projets éducatifs concrets touchant l'ensemble des âges de la vie.

L'objectif principal est de proposer un programme éducatif qui réponde au mieux aux ambitions formulées dans la nouvelle CHARTE du Parc (orientation 3). De manière plus précise, le Parc cherche à mobiliser les publics pour leur permettre de :

- Mieux connaître, mieux comprendre et mieux aimer leur environnement pour se l'approprier,
- Mieux vivre ensemble pour lutter contre les formes d'individualisme, l'isolement rural, le cloisonnement des populations (jeunes et moins jeunes, nouveaux arrivants, etc.),
- Penser l'avenir du territoire pour donner envie d'agir et construire ensemble,
- Contribuer à l'émergence d'un nouveau modèle de développement socio-économique du territoire plus harmonieux et pérenne.

Cette opération permettrait de prendre en charge :

- Du salaire et de la formation pour les techniciennes du Parc qui auront en charge de mettre en place ce programme
- La mise en place d'un appel à projet spécifique pour les lycées
- La valorisation des projets scolaires (création de Cartes postales)
- Mise en place du programme éducatif du domaine de Valx (projets scolaires, centres de loisirs et rencontres habitants)
- La communication pour le programme estival du domaine de Valx

REÇU EN PREFECTURE

le 27/05/2025

Application agréée E-legalite.com

75_PL-004-250401072-20250522-DEL25_05_B4

Coût total TTC : 62 500 €

Conseil régional (80 %) 50 000 €

Autofinancement (20 %) 12 500 €

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'approuver l'opération ainsi présentée et son plan de financement,
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers,
- d'autoriser le Président à signer toute pièce utile à la réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

Suivent les signatures

Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

*Le
et publication le*

DEL25_05_B4_08

